



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 7 avril 2025 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL**

#### **Lot 3 293 072 du cadastre du Québec – Futur 895, avenue des Azalées**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 3 293 072 du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment principal pour avoir une hauteur différant de plus de 20 % de la hauteur moyenne des bâtiments principaux adjacents, sur le même côté de la rue, ceci contrairement à ce que prescrit à l'article 7.1.4 du règlement de zonage numéro 1787.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.**

Ville de Bécancour, le 13 mars 2025.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville